

Les Rutènes

Les Rutènes

Du peuple à la cité

De l'indépendance à l'installation dans le cadre romain

150 a.C. – 100 p.C.

COLLOQUE DE RODEZ ET MILLAU (AVEYRON),

LES 15, 16 ET 17 NOVEMBRE 2007

Sous la direction de

Philippe Gruat, Jean-Marie Pailler, Daniel Schaad

Aquitania

Supplément 25

Bordeaux

Sommaire

Avant-propos	13
--------------	----

Introduction

Les Rutènes, du peuple à la cité	17
PHILIPPE GRUAT, JEAN-MARIE PAILLER, DANIEL SCHAAD	

Les cadres de l'enquête

Carte de la cité des Rutènes à l'époque d'Auguste	23
DANIEL SCHAAD	

Le cadre géologique et morphologique du territoire des Rutènes	33
RENÉ MIGNON	

Histoire de la recherche sur les Rutènes	51
GUYLÈNE MALIGE	

Approches historique, linguistique et toponymique du territoire rutène	73
JEAN DELMAS	

Les Rutènes par les mots et par les textes	89
JEAN-MARIE PAILLER avec la collaboration d'ALAIN VERNHET	

Les archers rutènes	103
GUILLAUME RENOUX	

Problèmes de territoire, de l'époque de l'indépendance à la réorganisation augustéenne

Du littoral méditerranéen aux contreforts du Massif central, géohistoire de territoires gaulois	113
DOMINIQUE GARCIA	

Les Rutènes de la fin de l'âge du Fer : études d'histoire et d'archéologie entre Celtique et Méditerranée	123
PHILIPPE GRUAT ET LIONEL IZAC-IMBERT, avec la collaboration de LAETITIA CURE, MATTHEW LOUGHTON, JEAN PUJOL (†) ET GUILLAUME VERRIER	

Les Rutènes et la <i>Provincia</i>	179
MICHEL CHRISTOL	

Les Rutènes dans l'Aquitaine d'Auguste	195
JEAN-PIERRE BOST	

Production et échanges

Étapes et conséquences de l'exploitation minière et métallurgique. Monnaies gauloises, monnaies romaines. Le cas Zmaragdus JEAN-MARIE PAILLER	209
Extraction et métallurgie de l'étain en Viadène (Nord-Aveyron) PHILIPPE ABRAHAM	229
Argent rutène et entrepreneurs romains aux confins de la Transalpine BERNARD LÉCHELON	245
La Maladrerie à Villefranche-de Rouergue (Aveyron) : un exemple de dépôt en milieu minier rutène JEAN-GABRIEL MORASZ ET CORINNE SANCHEZ	281
Émission et circulation monétaires chez les Rutènes avant Auguste MICHEL FEUGÈRE ET MICHEL PY	297
Monnaies et circulation monétaire dans la cité de <i>Segodunum</i> au I ^{er} siècle p. C. VINCENT GENEVIÈVE	313
Quelques remarques à propos des voies de communication rutènes PIERRE PISANI	333
Chronologie, nature et intensité de l'approvisionnement céramique de Javols- <i>Anderitum</i> auprès des officines de La Graufesenque sous le Haut-Empire EMMANUEL MAROT	355
Les premières productions gallo-romaines des grands centres arvernes et rutènes : diffusion et évolution de la vaisselle de table gauloise (seconde moitié du I ^{er} siècle a.C. - début du I ^{er} siècle p.C.) JÉRÔME TRESCARTE	383
L'organisation et la réussite d'un commerce à grande échelle : les sigillées de <i>Condatomagos</i> et autres ressources du territoire rutène MARTINE GENIN	423
La poix des Gabales et des Rutènes. Une matière première vitale pour la viticulture de Narbonnaise centrale durant le Haut-Empire STÉPHANE MAUNÉ ET ALAIN TRINTIGNAC	431
Les meulières protohistoriques et antiques de La Marèze (Saint-Martin-Laguépie et Le-Riols, Tarn) : matières premières, modalités d'exploitation et de façonnage, diffusion de la production CHRISTIAN SERVELLE ET ÉMILIE THOMAS	461

Cultes et sanctuaires

Cultes et sanctuaires des Rutènes à l'époque romaine	477
WILLIAM VAN ANDRINGA	
Sanctuaires et religions des Rutènes à l'époque romaine : un état des lieux	483
JEAN-LUC SCHENCK-DAVID	
Les figurines en terre cuite chez les Rutènes d'Aveyron	535
SANDRINE TALVAS	
<i>Condatomagos ad confluentem</i>	549
DANIEL SCHAAD	
Un prêtre du culte impérial à <i>Segodunum</i> sous le règne d'Auguste : règle ou exception ?	559
ROBERT SABLAYROLLES	
Un buste en marbre de Marc Aurèle trouvé à Rodez et le buste de Caligula en céramique sigillée de La Graufesenque	573
JEAN-CHARLES BALTY	

Les agglomérations

Entre faits archéologiques et concepts, la recherche sur les agglomérations protohistoriques et gallo-romaines	589
PHILIPPE LEVEAU	
<i>Segodunum - Civitas Rutenorum</i>	603
DANIEL SCHAAD, LUCIEN DAUSSE	
Les campagnes rutènes sous le Haut-Empire : la question des agglomérations secondaires	637
PIERRE PISANI	

Conclusion

Conclusion	685
PHILIPPE GRUAT, JEAN-MARIE PAILLER, DANIEL SCHAAD	

Problèmes de territoire,
de l'époque de l'indépendance à
la réorganisation augustéenne



Les Rutènes dans l'Aquitaine d'Auguste

Jean-Pierre Bost

On ne devra pas s'attendre à de grandes révélations sur un dossier dont, faute de documents, bien des éléments sont obscurs et font l'objet de propositions et d'hypothèses discutées. Je me contenterai donc de présenter ici un état de la question, en m'efforçant de mettre en valeur ce qui, actuellement, peut être tenu pour assuré ou au moins vraisemblable.

UNE CITÉ DE LA PROVINCE D'AQUITANIQUE

En commençant par ce qu'il y a de plus simple et de mieux établi, on dira que, sous le Haut-Empire, les Rutènes formaient une cité de la province d'*Aquitanique*. Cette province, découpée dans le territoire de l'ancienne Gaule "Chevelue", aurait été créée en 27 a.C., selon Dion Cassius qui présente cette année comme celle de la mise en ordre des affaires gauloises¹. Toutefois, l'inscription de Cn. Pullius Pollio² paraît bien signifier - c'était aussi l'impression de C. Jullian³ - que la province

d'*Aquitanique*⁴ et les cités n'ont été créées qu'une dizaine d'années après, même si la certitude n'est pas absolue, et s'il a pu y avoir des réajustements ultérieurs comme Chr. Goudineau l'a montré pour la Lyonnaise et la Belgique⁵. Aujourd'hui, l'accord est à peu près fait entre les spécialistes pour reporter cette création au voyage d'Auguste de 16-13 en Gaule et péninsule Ibérique, peut-être en 15 comme j'aurais tendance à le penser. Il me semble qu'on en a une confirmation dans la décision d'installer à Lyon, en 15 (ou vers 15-13 ?), l'atelier monétaire impérial auquel a été confiée d'abord la frappe des espèces stratégiques d'or et d'argent⁶.

C'est certainement aussi de cette époque que date la cité des Rutènes. Certes, des exemples comme ceux de la Bretagne, des Germanies ou de la

1. 53.22.5 : Auguste, en Gaule "fit le dénombrement des Gaulois et régla chez eux *ton bion, tèn té politeian*". À mon avis, ce sont deux informations distinctes que, pour des raisons qui m'échappent, notre historien a additionnées et placées à la date qui lui paraissait la plus convenable.

2. *CIL*, XI, 7553 = *ILS* 916.

3. Jullian 1914, 69, n. 2.

4. Sur la définition de Pline "*Aquitanica, Aremorica antea dicta*", que je crois un simple télescopage plinien de deux informations successives, Hiernard 2003, 31-40.

5. Goudineau 1990, 168-169. Strabon 3.4.19 (Hispanie) et 4.1.1. (Gaule) souligne en effet que les divisions administratives varient avec le temps en fonction des besoins.

6. Giard 1983, 17 (en 15) ; *RIC* I2, p. 52 (vers 15-13). Quelques années plus tard, parallèlement à la deuxième série des frappes de Nîmes, l'atelier a émis de grandes quantités d'as à destination principalement militaire. Voir Giard 1983, 24-26 (vers 10 av. J.-C.) ; *RIC* I2, p. 57 (vers 15-10 av. J.-C.) ; van Heesch 1993, 535-538 (vers 7 a.C.). Cette dernière date est aujourd'hui généralement acceptée par les numismates, voir Amandry, Estiot, Gauthier 2003, 15.

Dacie, peut-être même de la partie méridionale de la province d'Aquitaine, montrent que si la création de la province et celle des cités sont deux choses étroitement liées — puisque celles-ci n'existent que par celle-là — le nombre des cités a pu varier au cours du Haut-Empire. On peut toutefois affirmer que la cité des Rutènes est contemporaine de la naissance de la province. Il en existe des preuves institutionnelles⁷ que confortent des arguments matériels, urbanistiques et monumentaux⁸. Les Rutènes ont été, par conséquent, du nombre des soixante peuples fondateurs de l'Autel de Lyon, en 12 a.C., ainsi qu'on en le déduit habituellement de Strabon⁹.

Jusque-là, les choses sont simples :

1. Les Rutènes ont été organisés en cité dans la province d'*Aquitaine*. Ils étaient l'une des 11 cités de la partie de la province située au nord de la Garonne, partie qui, à mon avis, formait une petite sous-division administrative (les *XI Populi*, les "Onze Peuples") dont l'existence est — au moins pour moi, puisque la valeur de ce témoignage

n'est pas unanimement reconnue — attestée par l'inscription lyonnaise de C. Julius Celsus¹⁰.

2. La cité était ethnique (*Not. Gall.*, XII, 4 : *civitas Rutenorum*) et le nom celtique de son chef-lieu, *Sego-dunum* ("la place de la Victoire" ?) confirme cet ancrage dans la tradition indigène.

3. Du point de vue de l'administration romaine, elle était de statut pérégrin, c'est-à-dire non romain du point de vue du droit, et stipendiaire, c'est-à-dire soumise au tribut. Pour cet impôt, elle dépendait, avec le reste de la province, de l'administration du procureur de Lyonnaise et d'Aquitaine et, pour la *XX^a hereditatium*, du procureur d'Aquitaine/Narbonnaise¹¹.

UN TERRITOIRE AUX LIMITES INCERTAINES

Les choses se compliquent lorsqu'on tâche de préciser quel était le territoire de la cité, dossier pourtant essentiel. Il faut reconnaître d'abord que l'on n'est pas vraiment renseigné par les sources écrites antiques, puisque Pline l'Ancien, notre seul informateur sur le sujet pour le Haut-Empire, signale

10. *CIL*, XIII, 1808 = *ILS* 1454 = Pflaum, *Carrières*, n° 106 bis. Ce procureur a été, en 121 ap. J.-C., *dilector* (chargé de la conscription) *per Aquitanica[e] XI populos*. Mais faut-il entendre "chez onze peuples" (indéterminés) ou bien "chez **les** Onze Peuples" ? Pour moi, seule est acceptable cette dernière traduction qui renvoie clairement aux onze cités créées au nord de la Garonne. Ce serait en effet à la fois une coïncidence bien curieuse et une contradiction administrative bien inattendue que d'avoir d'un côté les onze cités d'entre Loire et Garonne, et, de l'autre, onze peuples qui auraient été extraits (selon quels critères ?) du cadre de la cité pour être regroupés sous une autre forme. Je crois au contraire que l'emploi de cette dénomination correspond tout à fait à la réalité administrative de l'époque et qu'elle se rapporte à une organisation déjà au moins relativement ancienne en 121, qui, à l'intérieur de la "grande" Aquitaine, distinguait chacune de ses deux composantes, les Celtes et les Aquitains. Je note aussi que, dans sa liste des peuples et cités de la province (*NH*, 4.108), Pline prend soin de séparer nettement les Aquitains "récents" (ceux de la province d'*Aquitaine*) des "vrais" Aquitains, introduits par la formule *Aquitani, unde nomen provinciae, sed hi [sunt]* etc., c'est-à-dire : "(Viennent ensuite) les [vrais] Aquitains, dont la province tire son nom. Et ces Aquitains [sont]" etc.

11. Étienne 1962, 326-332 ; dossier complet dans Bost et Fabre 1988, 174.

7. Celles que procure l'inscription *AE* 1994, 1215, qu'a étudiée Sablayrolles 1994.

8. Catalo 1995, 245-247, distingue un premier état augustéen du forum, remplacé par un second état entre 60 et 80.

9. Strabon 4.3.2. L'autel a été dédié solennellement le 1^{er} août 10 av. J.-C. Notons aussi que les trois provinces impériales primitives de la Gaule Chevelue ont reçu une organisation fédérale d'une certaine manière héritée du *concilium totius Galliae* du temps de l'indépendance, auquel, comme on sait, les Aquitains ne participaient pas.

simplement qu'il y a des Rutènes dans la province d'*Aquitannique*¹² (NH, 4.109) et qu'il y en a aussi en Narbonnaise (NH, 3.37). Ces derniers sont ceux que César nomme les *Ruteni provinciales*, Rutènes de la Province¹³, annexés à une date indéterminée entre peu après 121 (Jullian) et 76-74 (Albenque) ou plus tard encore (évidemment avant la guerre des Gaules), sauf si l'on fait d'eux les Rutènes du *pro Fonteio*.

Ce texte soulève deux difficultés. La première est que l'on doit se demander si cette information était encore valable lorsque Pline a publié le livre IV de *l'Histoire naturelle*. Assurément disent M. Christol, et avant lui, A. Albenque¹⁴ : l'état des peuples et des cités qui nous est présenté correspond à celui qui figurait sur la *formula provinciae*, établie entre 27 et 16-15 a.C., peut-être même 22 a.C., mais dont les petites modifications intervenues par la suite n'avaient pas nécessité une nouvelle rédaction¹⁵. Par

conséquent, ce qui est dit de la séparation en deux des Rutènes correspond à la réalité du I^{er} siècle p.C.¹⁶.

Admettons avec M. Christol que ce témoignage est digne de foi. Reste — et c'est la seconde difficulté — qu'il ne nous apprend rien sur le territoire qu'occupaient les uns et les autres. Cette incertitude, il est vrai, n'est pas propre aux seuls Rutènes, car elle obère pratiquement toutes les recherches sur ce sujet pour toutes les cités de la Gaule. Pour essayer de retrouver ces territoires disparus, on prend habituellement comme point de départ les limites diocésaines antérieures à 1790, complétées et modifiées à l'occasion par d'autres informations, issues des données d'archives d'époque médiévale et moderne ou empruntées à la toponymie¹⁷.

Dans le cas qui nous occupe, la vulgate reprise par Albenque est de localiser les Rutènes aquitains

12. "Du côté de la province de Narbonnaise, dont ils sont limitrophes, il y a les Rutènes, les Cadurques, les Nitiobroges — qui sont aussi séparés des Toulousains par le Tarn — [et] les Pétrocores". Je ne vois pas que l'on puisse accorder le membre de phrase *Tarneque amne discreti a Tolosanis* à un autre peuple que celui des Agenais.

13. BG, 7.7.4 (*praesidia in Rutenis provincialibus... constituit*). Malgré les apparences, on ne peut pas retenir le témoignage d'AE 1919, 58, dont le formulaire (*Rutaeni ex Aquitanica*) relève banalement des informations communes sur les documents mettant en scène des gens décédés loin de leur cité d'origine.

14. Albenque 1948 (1996), 34-35 et 73-86.

15. Christol 1994 ; Christol 1998, 209 et n. 1-3 ; Christol 1999, 10.

16. De fait, le naturaliste a bien enregistré qu'Auguste a rattaché les Convènes et les *Conсорanni* à l'Aquitaine (NH, 4.108) et que Galba a ajouté à la *formula* de la Province les Avantiques et les Bodiontiques de Digne. Noter toutefois que les avis sont partagés sur la manière dont Pline rend compte des réalités administratives de son temps, et que les jugements varient selon les provinces concernées. L'utilisation des *Commentaires* d'Agrippa est indiquée par le naturaliste lui-même (liste des citations dans Roddaz 1984, 585) et celle de documents et archives d'époque augustéenne ou émanant du prince lui-même est elle aussi assurée (Roddaz 1984, 573-591, *passim* ; Nicolet 1988, 112-113 ; 181-192). Mais ces notes et documents officiels étaient-ils partout toujours d'actualité au temps de la publication de *l'Histoire naturelle* ? Pour la péninsule Ibérique, par exemple, si Mayer 1989, 303-333, admet que les remarques de notre auteur sont proches de la réalité historique, Le Roux, 1986, 334-336, constate au contraire que les informations données sur les cités ne correspondent pas à leur statut réel. En ce qui concerne l'Aquitaine, on voit bien que si Pline en a retenu les limites administratives de l'époque impériale, il a placé dans ces limites, non pas les cités qui pouvaient exister de son temps, mais des listes de peuples (sans doute celles de la réorganisation d'Agrippa ?) en tout cas antérieures à la "réforme" de 15 a.C. et non remises à jour.

17. Les difficultés de l'entreprise se mesurent quand on regarde les cartes occasionnellement proposées dans les publications. À titre d'exemple, on peut citer le récent Ferdière 2005, qui produit (p. 134) une carte empruntée certes à un autre ouvrage, mais qui n'en est pas moins inacceptable, du moins pour le Haut-Empire.

en gros dans le département de l'Aveyron¹⁸, et les Rutènes provinciaux dans le département du Tarn, c'est-à-dire l'évêché d'Albi¹⁹, avec une limite méridionale sur l'Agout et le Thoré. Mais cette division, commode puisqu'elle s'appuie sur les découpages diocésains, pourrait bien être un peu simpliste, car divers travaux plus ou moins récents invitent à reconsidérer la question.

Du côté sud, le chanoine Griffé avait, en 1956, avancé que l'empiètement romain sur le territoire des Rutènes n'avait pas atteint l'Albigeois, toujours, selon lui, demeuré sous l'Empire dans la province d'Aquitaine²⁰, et qu'il n'avait probablement jamais dépassé le pied du versant nord de la montagne Noire et le sillon du Thoré.

Du côté du sud-est, les recherches conduites par M. Christol sur le territoire de Béziers²¹, appuyées sur une étude minutieuse du cadastre de la colonie et sur les découvertes archéologiques minières réalisées notamment dans la haute vallée de l'Orb²², obligent à tirer assez largement dans ce secteur le domaine occupé par les Rutènes provinciaux qui semblent donc avoir été annexés à la Narbonnaise, à la fois dans le cadre du traitement politique des marges frontalières, chose dont on ne saurait

négliger l'importance²³, et peut-être (surtout) pour des raisons intéressées²⁴. Dans ce même secteur, Ph. Gruat et L. Izac-Imbert, étudiant les pratiques religieuses attribuables aux Rutènes de la fin de l'âge du Fer, constatent que les dépôts "à caractère religieux ou supposé tel" découverts dans des grottes, sont tous localisés "dans le quart sud-est du territoire considéré (entre Tarn-Dourbie et Hérault), au contact des Volques Tectosages et Arécomiques"²⁵. En conséquence, ils proposent²⁶ de placer au Tarn la limite entre les deux communautés rutènes, et donc la frontière nord de la Narbonnaise, ce que Constans avait déjà retenu en 1926 dans son édition de la *Guerre des Gaules*²⁷.

Autre type d'approche, celle qu'a menée dans les évolutions linguistiques et dans la toponymie J. Delmas, dont on lira la communication dans ces mêmes Actes. Les cartes établies par notre collègue montrent des faits très significatifs, notamment pour la toponymie, quoique l'enquête ait été menée dans le seul département de l'Aveyron. La localisation des toponymes signalant une limite (du type *icu/oranda*) dessine un domaine qui part de la basse vallée de la Truyère, suit le Lot, puis le cours nord-sud de l'Aveyron, puis le bas Viaur et s'arrête au Tarn, ce qui correspond aussi en gros à une limite linguistique marquée effectivement par diverses évolutions caractéristiques, ce qui donnerait de

18. "Je ne pense pas qu'il y ait un département français qui s'identifie plus exactement que l'Aveyron avec la province d'Ancien Régime, le *pagus* carolingien et la cité gallo-romaine dont il est issu" (Albenque 1948, 39 ; voir la carte de la p. 223).

19. Albenque 1948, 74-75 et 84-86 ; cf. la carte de la p. 40. Le fondement de la proposition réside dans le fait que si la *Notice des Gaules* ne signale pas de cité des Rutènes provinciaux en Narbonnaise Première, c'est parce qu'ils ont été transférés en Aquitaine où ils forment la cité des Albigeois.

20. Griffé 1953-1954 ; cf. Labrousse 1968, 203-206.

21. Christol 1998.

22. Ces découvertes ont livré en même temps l'inscription de Villemagne-l'Argentière (*AE*, 1986, 470), datée de la fin de la République, au plus tard de l'époque augustéenne, et les tessères de plomb datables de la première moitié du I^{er} siècle a.C., qui mentionnent une "société des mines d'argent rutènes" — *soc[ietas] arg[entifodinarum] Rot[ensium]*. Voir Domergue 1993, 362 et n. 185 qui renvoie à Domergue 1991, 99-125 que je n'ai pu consulter ; Gourdiolle et Landes 2000, 61.

23. R. Sablayrolles, à qui j'emprunte la formule, fait remarquer à juste titre qu'il faut sur ce point considérer l'ensemble de la frontière occidentale de la Province, entre le Rhône et les Pyrénées ; voir Sablayrolles et Beyrie 2006, 63.

24. Poseidonios, cité par Diodore 5.22, faisait état de l'indifférence des Gaulois à l'argent. L'exploitation de ces mines pourrait avoir été le mobile de l'annexion. Voir Clavel-Lévêque 1989, 237-238 ; Christol 1999, 8 et n. 17 ; Gourdiolle et Landes 2000, 64-65 ; sur le dossier archéologique, Gourdiolle et Landes 2000, 53-61.

25. Gruat et Izac-Imbert 2007, 888, mais rien ne permet de décider s'il s'agit d'une simple aire d'influence de contact ou s'il faut y voir un indice de relations plus étroites, voire d'appartenance ; voir aussi Pailler, dir. 2002, 82.

26. Gruat & Izac-Imbert 2006, 103-105.

27. *BG*, 7.5.1, et la note 1 de Constans : "La partie de ce dernier pays [le Rouergue] au sud du Tarn appartenait à la Province". Dans sa notice *Ruteni* de la *Real-Encyclopädie* (I,A1), col. 1246, Holder, plus prudent, écrit qu'"une partie de leur territoire a été donnée à la Narbonnaise".

la force aux propositions restrictives d'Albenque. Bref, il y a dans ces travaux et hypothèses toute sorte de bonnes raisons d'étendre ou de réduire le domaine des uns et des autres, des "provinciaux" et des "aquitains" et ces divergences, plus ou moins bien fondées, laissent augurer que la question du territoire rutène occupera encore un certain temps les spécialistes.

Pour ma part, et parce qu'ils sont des plus convaincants, je me rallie tout à fait aux arguments développés par M. Christol. Je crois donc que les Rutènes provinciaux formaient dans la province de Narbonnaise une communauté de droit latin qui a subsisté tout au long du Haut-Empire, et que leur territoire se situait dans le bassin du Jaur et la haute vallée de l'Orb, là où se trouvait la zone minière. Je crois aussi que les Rutènes aquitains occupaient, en gros, le domaine des anciens diocèses de Rodez et d'Albi, soit, en gros, les actuels départements de l'Aveyron et du Tarn, et je crois enfin que ce domaine a été démembré au Bas-Empire pour créer la cité d'Albi²⁸, c'est-à-dire que, pour moi, la carte proposée par D. Schaad a toutes les chances de correspondre à ce qu'a été la réalité territoriale des Rutènes aquitains de l'époque du Haut-Empire.

LA VIE DE LA CITÉ²⁹

Bien que la documentation écrite disponible soit très pauvre, elle permet qu'on soit mieux renseigné aujourd'hui sur les institutions qu'on ne l'était du temps d'Albenque, puisque les pages que ce dernier

a consacrées au sujet³⁰ sont, de son aveu même, inspirées par les exemples pris dans les autres cités de la province ou de la Gaule. Ce qui ne l'a pas empêché de voir juste sur un certain nombre de questions comme celles des *pagi* ou de la population rutène, et d'argumenter honorablement sur d'autres comme celle de la capitale de la province, qu'il place à Bordeaux dès l'époque d'Auguste, ou celle de l'octroi du droit latin qu'il attribue à Galba.

Si le très probable flamine municipal et évergète d'*ILTG* 209 assure que, au I^{er} siècle, la cité possédait des institutions "à la romaine", notamment des institutions religieuses, l'inscription augustéenne du forum, découverte en 1993 et publiée l'année suivante par R. Sablayrolles³¹, donne de précieuses informations sur les tout débuts de la ville. Sur ce point, il me semble que les mentions d'un *sacerdos Romae et Augusti* (et non *flamen* comme dans l'inscription précédente) et d'un *senatus* (et non *ordo*) signalent une situation antérieure au statut latin. Pour le premier, je me contente de renvoyer aux travaux de W. van Andringa, qui, reprenant des propositions de L. Maurin³², a donné, je crois, la bonne interprétation³³. Pour le second, j'invoquerai le témoignage de César et d'autres qui dénomment "sénat" le conseil de communautés, tribus ou cités, non romaines³⁴. La dénomination des hauts dignitaires locaux produit d'ailleurs des exemples du même genre, puisque l'on trouve sous

28. Malgré ce qu'en disait Albenque (p. 85-86), une telle opération n'était pas contre nature ; en tout cas, elle a été pratiquée au moins pour les quatre autres cités (pour moi, Angoulême, Bazas, Lescar et Oloron) créées au Bas-Empire dans la province d'Aquitaine. Le nom de la nouvelle cité (*civitas Albigensium*) exprimait clairement l'absence de toute référence ethnique (rutène). En effet, dans une Gaule où les cités sont le plus souvent ethniques (Cadurques, Lémovices, Nitiobroges, Gabales etc.), les noms en *-enses* sont caractéristiques de celles qui furent créées par regroupement (ainsi les *Aquenses* de Dax) ou par démembrement (ainsi les *Autessiodurenses* d'Auxerre, pris sur les Éduens). Voir Bost-Fabre 1983, 33-35.

29. Catalo 1990 ; Gruat *et al.* 1991.

30. Albenque 1948, 35-38.

31. Sablayrolles 1994 = *AE* 1994, 1215.

32. *ILA Santons*, 20 ; cf. Maurin 1978, 149-150 et 160.

33. Van Andringa 1999, 431-433 ; Van Andringa 2002, 214-217. La présence d'un *sacerdos* suggère peut-être que le culte était rendu autour d'un autel (comme à Lyon) et non dans un sanctuaire ?

34. *BG*, 2.5.1 (Rèmes) ; 3.16.4 (Vénètes) ; 3.17.3 (Aulerques Éburovices et Lexoviens) ; 4.11.3 (Ubiens) ; 5.54.3 (Sénons) ; 7.32.5, 33.2 et 55.4 (Éduens). Hirtius le reprend (*BG*, 8.21.4) à propos des Bellovaques. Cicéron l'utilise aussi (*pro Balbo*, 41) pour désigner le conseil de Gadès qui, à cette époque, possédait certainement des institutions de type carthagois. Sur les *senatores* de *Toletum* et ceux de *Carteia*, devenus des décurions après les guerres civiles, Rodríguez Neila 1995, 266, qui retient à juste titre une proposition de Ma P. García Bellido ; Laugery 2007, 305, n. 1276.

la forme indigène le *vergobret* des Lexoviens, des Santons, des Lémovices et des Bituriges Cubes, et sous l’habillage latin, le *praetor* des Bordelais ou le *princeps* des Ségusiaves. On sait, au moins pour le cas des Lémovices, que le passage de la cité de l’état pérégrin au statut latin a fait de ces magistrats des *duovirs*³⁵.

À quel moment rapporter l’octroi du droit latin aux Rutènes ? Les travaux fondateurs d’A. Chastagnol³⁶ ont attiré l’attention sur le rôle de Claude et de ses successeurs immédiats, et ma conviction est que c’est entre 47 et 74, entre la censure de Claude et celle de Vespasien-Titus, que la plupart au moins des cités de l’Aquitaine³⁷ (et, selon moi, toutes celles qui ne l’étaient pas encore) ont été promues, sans doute progressivement, car il est sûr que Néron et Galba (comme le croyait Albenque) sont intervenus dans ce domaine³⁸. De cette transformation³⁹ témoignent les données de l’onomastique locale et provinciale — même si ce témoignage est fragile — et les transformations institutionnelles, urbanistiques et monumentales observées dans les chefs-lieux de cité de la province, au moins ceux du nord de la Garonne.

Sur les questions relatives à l’administration et aux institutions, aucun document marquant n’est parvenu jusqu’à nous, à l’exception d’une

intéressante plaque portant l’hommage rendu par son affranchi à un *stationarius* qui s’appelait Lucius Bantius Celsus⁴⁰. Plutôt qu’un militaire, dont le texte aurait sans doute précisé le rattachement et éventuellement la mission, on verra dans ce personnage un responsable de bureau ou de service⁴¹ appartenant à l’administration fiscale ou à la poste publique, peut-être d’origine italienne car le nom, retenu par Schulze comme “romain”, n’apparaît en Gaule qu’une seule fois, ici même⁴².

Si Lucius Bantius appartenait au service de la poste publique, comme le pensait Albenque⁴³, il avait sans doute la responsabilité d’assurer l’intendance pour les courriers. Dans le dispositif mis en place sous Auguste pour réunir par une voie apte à supporter la circulation des voitures fermées au moins les différents chefs-lieux de cité de la province, et ces derniers à Lyon, *Segodunum* était une pièce importante sur la rocade qui courait de Bordeaux à la capitale des Gaules par Agen et Cahors⁴⁴, puis par les cités des Gabales⁴⁵ et des Vellaves. La ville a sans doute tiré de sa situation de carrefour une importance accrue puisqu’elle commandait aussi vers le sud un raccord à la voie Domitienne⁴⁶ qui

35. Sur ce passage, Chastagnol 1995, 187-188, et déjà (pour la Narbonnaise) Marquardt 1889, I, 203-205 ; voir aussi Frei-Stolba 1999, 76-77.

36. Chastagnol 1987 ; Chastagnol 1990 ; Chastagnol 1995.

37. Seuls avaient déjà auparavant obtenu cette promotion les Convènes et les Ausques (sous Auguste, d’après Strabon 4.2.2) et “d’autres” que Strabon ne cite pas, mais parmi lesquels ont pu figurer les Élusates (Bost-Fabre 2003, 54) et les Santons (sous Tibère [?] pour Maurin cité ci-dessus, n. 324).

38. Néron a donné le droit latin “aux nations des Alpes-Maritimes” (Tacite, *Annales*, 15.32.1). L’intervention de Galba est assurée par le témoignage de Tacite (*Histoires*, 1.8.1 ; voir Bost 1997, 56 ; Bost-Martín Bueno-Roddaz 2005, 38-39).

39. Mais les réflexions de R. Sablayrolles que l’on lira dans sa communication (infra) montrent que d’autres propositions que les miennes — et pas moins fondées — peuvent être avancées sur cette question : tant que, là comme ailleurs, fera défaut la trouvaille épigraphique indiscutable et salvatrice, on restera réduit à des hypothèses dont chacun d’entre nous sait bien mesurer la fragilité.

40. *CIL*, XIII, 1549 : *L • Bantio / Celso • Stat(ionario) / Secundus • L(ibertus) / de suo* [dedit]. L’inscription peut dater du deuxième tiers du I^{er} siècle p.C.

41. France 2001, 64, n. 162 : “Le terme *statio* ne désigne en effet évidemment pas que des postes douaniers, mais aussi des bureaux militaires, des relais du *cursus publicus* et, de manière générique, un bureau public ou privé”.

42. Schulze 1904, 212 ; *Onomasticon*, s.v.

43. Albenque 1948, 207.

44. *CIL*, XVII, 337, borne leugaire de La Remise (13 lieues depuis *Segodunum*).

45. *CIL*, XVII, 335, borne leugaire que Walser dit trouvée à Espalion. Mais Albenque 1948, 143-144, 293, et Inventaire, n° 376 précise qu’elle provient du lieu-dit Les Enfrux, commune de Saint-Chély-d’Aubrac, ce qui correspond exactement à la dix-huitième lieue depuis *Segodunum*.

46. Albenque 1948, 206.

passait par *Condatomagos* – Millau et un autre au sud-ouest en direction de Toulouse par Albi⁴⁷.

Autre sujet sur lequel les sources écrites, associées aux données de l'archéologie, apportent un peu de lumière, celui des richesses de la cité au premier rang desquelles il faut placer celles qui provenaient des mines. S'il est permis d'hésiter à propos des mines d'argent que Strabon (4.2.2.) dit "*proches de la Narbonnaise*", puisqu'il peut s'agir de celles de la partie "provinciale" que tenait, (entre autres ?), au I^{er} siècle a.C., la *soc[ietas] arg[entifodinarum] Rot[enensium]*, évoquée plus haut, d'autres gisements métallifères ont été reconnus en territoire aquitain⁴⁸ auxquels vient s'ajouter l'exploitation de minerai de fer sidérolithique étudiée récemment dans le canton de Saint-Affrique⁴⁹ et les informations données au cours de ce colloque. Sans oublier le secteur de Labastide-L'Évêque (Aveyron), dont l'argent qu'on y extrayait était — au moins sous Tibère — entre les mains de l'administration publique par l'intermédiaire de membres de la *familia* impériale⁵⁰. Tout cela prouve qu'il y a là un dossier de grande importance.

Si l'on y ajoute la résine et les pins du Causse⁵¹, l'activité de tissage relevée par Pline (*NH*, 19.2), et, évidemment, la production de céramique sigillée⁵², certainement augmentée de celle de briques et de tuiles, on doit conclure que, au moins à l'échelle de développement de l'époque, et en dehors de ce

que pouvait rapporter la production strictement agricole, la cité des Rutènes, riche de biens et d'hommes paraît avoir été, sous le Haut-Empire, une cité prospère.

De cette richesse et du dynamisme de sa population témoigne d'abord le caractère monumental de l'urbanisme et des constructions de *Segodunum*, pressenti par Albenque au vu des découvertes connues de son temps⁵³, et confirmé par les trouvailles plus récentes du forum et des blocs extraits du rempart tardif, actuellement en cours d'étude par D. Schaad. Ici comme à Cahors, Clermont, Bourges, Limoges, Poitiers, Saintes et Périgueux, on a vu grand, et les élites rutènes se sont engagées dans de grandes entreprises monumentales aussi largement que dans les cités voisines. Malheureusement, en dehors des vestiges de l'amphithéâtre et de l'aqueduc et hormis le maigre fragment des *ILTG* 209, qui assure que, au I^{er} siècle, la cité s'était déjà dotée d'un marché et de thermes, on ignore le détail de leur activité évergétique comme les noms et l'histoire des grandes dynasties locales. Le sous-sol de Rodez n'a pas livré les orgueilleuses dédicaces illustrant la gloire et les mérites de ces familles⁵⁴, alors que ces témoignages ont été conservés dans les cités et agglomérations du Centre et du Centre-Ouest. Parce qu'ils étaient vraisemblablement en marbre, ils ont disparu bientôt dans les fours à chaux, comme on le voit en Limousin par exemple. Pas de mention non plus de prêtres à *l'Autel du Confluent*, alors qu'on connaît un Cadurque et trois Auvergnats.

47. La qualité de cette route est attestée par les deux bornes leugaires de Foncavette (*CIL*, XVII, 338-339) dont la première, dédiée selon toute vraisemblance à Constance Chlore, comme l'a bien vu Albenque, porte l'indication de 26 lieues de distance jusqu'à *Segodunum*.

48. Voir déjà l'inventaire établi par Albenque 1948, 168-175.

49. Poujol et Poujol 2003.

50. *CIL*, XIII, 1550 : *Zmaragdo • villico / quaest(ori) • magistro / ex • decvri(um) • decr(eto) / familiae • Ti(berii) Cae[sa]ris / quae est • in • me[tal]lis*. Peut-être, comme le proposait Albenque (1948, 169), faut-il voir là un exemple des accaparements et confiscations dont fait état Suétone, *Tibère*, 49.2.

51. Albenque 1948, 176-186.

52. Sur laquelle on dispose désormais de l'étude renouvelée récemment publiée (Schaad, dir. 2007 ; Genin, dir. 2007).

53. Albenque 1948, 195-203.

54. On les atteint partiellement par l'archéologie des villas rurales, même si la qualité de ces résidences n'atteignait pas, selon Albenque (1948, 221), celle des bords de Garonne. Des découvertes occasionnelles montrent cependant que leur style de vie et leur comportement attestent une profonde intégration dans la romanité, ainsi que le suggère le probable buste de Marc Aurèle jeune (Albenque 1948, 251, pl. VIII) mis au jour à Saint-Martin-des-Prés-sous-Rodez, si du moins la trouvaille a été faite dans la villa privée de quelque notable rutène (et non dans un domaine impérial).

Si l'on devine néanmoins, grâce aux découvertes archéologiques, ce que fut l'action des notables rutènes dans la capitale, une action qui s'est au moins maintenue jusqu'à l'érection du rempart, on la devine aussi dans le nombre et les équipements des "agglomérations secondaires", les *vici*⁵⁵ dont parlent P. Pisani et Ph. Leveau dans ces mêmes Actes : Les Balquières, aux portes de *Segodunum*, dont la situation rappelle celle du grand complexe de Coulounieix-Chamiers, à la sortie ouest de *Vesunna* des Pétrucos, et celle du site des Arènes, à Thénac, tout proche de Saintes⁵⁶, Cadayrac-Salles-la-Source, où l'on connaît au moins un théâtre et un temple, Albi, Montans, Castres, L'Hospitalet-du-Larzac, Cranton et ses 16 ha de superficie, Millau, bien sûr, même si les explorations n'ont produit jusqu'ici que des informations de peu d'importance sur le plan urbanistique et monumental, sans oublier le complexe de La Graufesenque, objet de la récente publication. Il est bien évident que le développement monumental de ces bourgades n'a pu se faire que grâce aux générosités des élites qui, après les avoir fait construire, en ont payé de leur argent l'entretien, avec les indispensables initiatives et fournitures qui, à leur tour, en ont assuré la fréquentation et l'animation.

Dans la seconde moitié du III^e siècle, en dehors de moments de crise qui ont dû ou pu ici ou là toucher les campagnes rutènes ou l'activité des routes, mais dont nous ne savons rien ou presque, le déclin voire la ruine de certains de ces sites confirme bien que c'est le repli des notables qui a signé la condamnation de ceux qui n'étaient pas entraînés par un dynamisme propre ou une situation favorable sur une voie de circulation fréquentée. Et la disparition des toponymes d'origine dans la

55. Je ne peux ici que m'inscrire en faux après bien d'autres sans doute contre la proposition compliquée et sans réel fondement visant à donner des *vici* une définition juridique : au *Dig.*, 50.16.198, Ulpian se contente d'opposer aux villes les villas et les bourgades rurales (*vici*), tandis que Pline (*Corr.*, 10.96 [97].9), parlant de la diffusion du christianisme dans la province de Pont et Bithynie oppose de la même manière aux villes (*civitates*) les bourgs (*vici*) et les campagnes (*agri*).

56. Bouet et Carponsin-Martin 1999 ; Maurin 1978, 314-315.

plupart des cas⁵⁷ montre que cette condamnation a été définitive.

Définitive aussi a été alors, dans la capitale, la rupture avec un passé maintenant révolu. Le dernier effort que ses notables ont consenti pour *Segodunum* a été la construction de la muraille qui a entraîné une transformation profonde du paysage urbain. Mais surtout, parce qu'il avait englouti dans l'épaisseur de sa base les témoins d'une splendeur monumentale désormais oubliée, le rempart signalait matériellement la fin d'une époque : la fin d'un certain art de vivre, la fin d'un certain idéal urbain et la fin du dialogue privilégié entre la ville et ses élites.

Annexe. Le dossier de Condatomagos dans l'Antiquité tardive

La disparition du toponyme gaulois à une date inconnue et son remplacement par le Millau actuel ont été savamment étudiés par A. Albenque⁵⁸, suivi par A. Vernhet⁵⁹. *Condatomagos* est encore signalé sur la *Table de Peutinger*, dont l'état final est daté aujourd'hui de l'époque de Julien⁶⁰, et non pas du III^e siècle comme on l'écrit encore parfois. Même si l'argument n'est pas décisif — puisque le compilateur a pu omettre par ignorance de la chose un éventuel changement — admettons que cela signifie que la bourgade existait encore alors sous son nom d'origine, même si les données archéologiques n'ont apporté jusqu'ici aucune certitude.

On saute ensuite au IX^e siècle avec la mention : *in vicaria [a]miliavense*, datée de 874, qu'A. Albenque pensait, avec raison à mon sens, une déformation d'*Aemiliana* désignant à coup sûr la bourgade millavoise. C'est donc entre ces dates extrêmes que s'est opéré le changement toponymique, sans doute dans l'Antiquité tardive, mais probablement déjà au

57. Seuls ont subsisté Cranton, Millau, et surtout Albi, devenu, comme on sait, chef-lieu de cité au Bas-Empire.

58. Albenque 1948, 121-130.

59. Vernhet 2007, 27.

60. Arnaud 1988.

Bas-Empire. La cause en est que le *vicus* est entré alors dans la dépendance d'un grand domaine dont le propriétaire, comme l'avait bien vu Albenque⁶¹, était un *Aemilius*. Ce phénomène d'accaparement d'une agglomération secondaire par une villa et la mutation toponymique qui l'a accompagné ont été étudiés récemment par P. Arnaud⁶² à partir d'une intéressante liste de données fournies par l'*Itinéraire d'Antonin* (dont la date est voisine de celle de la *Table*). On en a aussi une trace très explicite dans le *De reditu suo* de Rutilius Namatianus, daté de l'automne 417, qui parle d'anciennes petites villes de la côte tyrrhénienne devenues de grandes villas⁶³.

Bibliographie

Albenque, A. (1948) : *Les Rutènes. Études d'histoire, d'archéologie et de toponymie gallo-romaines*, Rodez, rééd. Millau, 1996.

Amandry, M., S. Estiot et G. Gauthier (2003) : *Le monnayage de l'atelier de Lyon (43 av. J.-C. - 413 apr. J.-C.)*, Supplément II, avec la collaboration de J.-N. Barrandon, P.-A. Besombes, J. Mairat et F. Planet, Wetteren. Numismatique Romaine. Essais, Recherches et Documents, XXI.

Andringa, W. van (1999) : "Prêtrise et cités dans les Trois Gaules et les Germanies au Haut-Empire", in : Dondin-Payre & Raepsaet-Charlier (éds.), 425-446.

——— (2002) : *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I^{er}-III^e siècle apr. J.-C.)*, Paris, Errance.

Arnaud, P. (1988) : "L'origine, la date de rédaction et la diffusion de l'archétype de la Table de Peutinger", *BSAF*, 301-321.

——— (1998) : "Les toponymes en *-iana/-ianis* des itinéraires : des villes de Ptolémée aux grands domaines ?", in : Arnaud & Counillon, 201-224.

Arnaud, P. et P. Counillon, éd. (1998) : *Geographica Historica*, Séminaire, Bordeaux 1994-1995, Bordeaux.

Bedon, R. (1999) : *Les villes des Trois Gaules, de César à Néron, dans leur contexte historique, territorial et politique*, Paris, Picard.

——— (2001) : *Atlas des villes, bourgs, villages de France au passé romain*, Paris, Picard.

Bost, J.-P. (1997) : "Questions d'onomastique limousine", *Travaux d'archéologie limousine*, 17, 51-62.

Bost, J.-P. et G. Fabre (1988) : "Aux origines de la province de Novempopulanie : nouvel examen de l'inscription d'Hasparren", *Aquitania*, VI, 167-178.

——— (2003) : "C. Postumius Silvanus, Élusate", in : Bost *et al.* éds., 49-55.

Bost, J.-P., M. Martín Bueno et J.-M. Roddaz (2005) : "L'Aquitaine et le Nord de la péninsule Ibérique, Rapport de synthèse", in : *L'Aquitaine et l'Hispanie septentrionale à l'époque julio-claudienne*.

61. Albenque 1948, 129.

62. Arnaud 1998.

63. Vers 224 : "Nous longeons la terre d'Alsium et laissons derrière nous Pyrgi, aujourd'hui grandes villas, autrefois petites villes (*nunc villae grandes, oppida parva prius*)".

Organisation et exploitation des espaces provinciaux. Quatrième colloque Aquitania : Saintes, Abbaye aux Dames, 11-13 septembre 2003, Treizième supplément à *Aquitania*, Bordeaux, 17-50.

Bost, J.-P., J.-M. Roddaz, Fr. Tassaux, éd. (2003) : *Itinéraire de Saintes à Dugga. Mélanges offerts à Louis Maurin*, éd. Ausonius, coll. Mémoires, 9, Bordeaux.

Bouet, A. et C. Carponsin-Martin (1999) : "Enfin un sanctuaire 'rural' chez les Pétrucos : Chamiers (Dordogne)", *Aquitania*, 16, 183-249.

Bourgeois, A. (1983) : "Trésors et circulation monétaire antique dans le Rouergue antique", *RAN*, 16, 145-159.

Catalo, J. (1990) : "Rodez : du forum antique au couvent des Jacobins", *Aquitania*, 8, 161-186.

——— (1995) : "Le forum antique de Rodez", in Gruat & Vidal 1995, 245-254.

Catalo (J.), L. Llech et J.-L. Boudartchouk (1999) : "Le forum de Rodez (Aveyron) du IV^e au VII^e siècle", in : Fizellier-Sauget, éd., 115-131.

Chastagnol, A. (1987) : "À propos du droit latin provincial", *IURA*, 38, 1987, 1-24 = Chastagnol 1995, 89-112.

——— (1990) : "Considérations sur les municipes latins du premier siècle après J.-C.", in : *L'Afrique dans l'Occident romain*, Coll. Éc. fr. de Rome, 134, Rome, 351-365.

——— (1995) : *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon.

——— (1995) : "Le problème de la diffusion du droit latin dans les Trois Gaules", in : Chastagnol 1995, 181-190.

Christol, M. (1994) : "Plin l'ancien et la formula de la Narbonnaise", in : *La mémoire perdue. À la recherche des archives oubliées, publiques et privées de la Rome ancienne*, Paris, 45-63.

——— (1998) : "Cités et territoires autour de Béziers à l'époque romaine", in : Clavel-Lévêque & Vignot, éd., 209-222.

——— (1999) : "La municipalisation de la Gaule Narbonnaise", in : Dondin-Payre & Raepsaet-Charlier, éd., 1-27.

Christol, M. et M. Heijmans (1992) : "Les colonies latines de Narbonnaise : un nouveau document d'Arles mentionnant la *colonia Iulia Augusta Avennio*", *Gallia*, 49, p. 37-44.

Clavel-Lévêque, M. (1989) : *Puzzle gaulois. Les Gaules en mémoire. Images – Textes – Histoire*, Paris. Annales littéraires de l'université de Besançon, Centre de recherches d'Histoire ancienne, vol. 88.

Clavel-Lévêque, M. et A. Vignot, éd. (1998) : *Cité et territoire II*. Colloque européen, Béziers, 24-26 octobre 1997, Paris.

Déjean, L., R. Gourdiolle et Chr. Landes (1985) : "Les sites miniers et métallurgiques du Mont-Faulat (haute vallée de l'Orb, Hérault)", in : *Études languedociennes*, Actes du 110^e congrès national des Sociétés savantes, Montpellier, 1985, Archéologie, Paris, 115-132.

Domergue, Cl. (1991) : "Les amphores dans les mines antiques du Sud de la Gaule et de la péninsule Ibérique", in : *Festschrift für Wilhelm Schüle zum 60 Geburtstag*, *Internationale Archäologie*, 1, 99-125.

Domergue, Cl. dir. (1993) : *Un centre sidérurgique romain de la montagne Noire. Le domaine des Forges (Les Martys, Aude)*, *RAN*, supplément 27, Paris.

Dondin-Payre, M. et M.-Th. Raepsaet-Charlier, éd. (1999) : *Cités, Municipes, Colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Étienne, R. (1962) : *Bordeaux antique*, Bordeaux.

Ferdière, A. (2005) : *les Gaules (Provinces des Gaules et Germanies, Provinces alpines), II^e s. av. J.-C. – V^e s. ap. J.-C.*, Paris.

Fishwick, D. (2002) : *The Imperial Cult in the Latin West. Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire*. Part two : *The provincial Priesthood*, Leyde, (RGRW, 146).

Fizellier-Sauget, B., éd. (1999) : *L'Auvergne de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours, Histoire et*

archéologie, Actes des XIII^e journées internationales d'archéologie mérovingienne, Clermont-Ferrand, 3-6 octobre 1991, *Mémoires de l'association française d'archéologie mérovingienne*, XII, Clermont-Ferrand.

France, J. (2001) : *Quadragesima Galliarum. L'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'Empire romain (I^{er} siècle avant J.-C. – III^e siècle après J.-C.)*, Rome. Coll. Éc. fr. de Rome, n° 278.

Frei-Stolba, R., avec la collab. d'A. Bielman et H. Lieb (1999) : "Recherches sur les institutions de Nyon, Augst et Avenches", in : Dondin-Payre & Raepsaet-Charlier, éd., 29-95.

Garcia, D. et Fl. Verdin, éd. (2002) : *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoire des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*. Actes du XXIV^e colloque international de l'AFEAF (Martignes, 1^{er}-4 juin 2000), Paris.

García Bellido, Ma. P. et R. M. Sobral Centeno, éd. (1995) : *La moneda hispánica. Ciudad y territorio*, Actas del I Encuentro Peninsular de Numismática antigua, Madrid, novembre 1994, *Anejos de Archivo español de Arqueología*, XIV.

Genin, M., dir. (2007) : *La Graufesenque (Millau, Aveyron)*. II. *Sigillées lisses et autres productions*, Éditions de la Fédération *Aquitania*, coll. Études d'archéologie urbaine, Bordeaux (2^e éd. 2008).

Giard, J.-B. (1983) : *Le monnayage de l'atelier de Lyon. Des origines au règne de Caligula (43 avant J.-C. - 41 après J.-C.)*, Wetteren. Numismatique Romaine. Essais, Recherches et Documents, XIV.

Goudineau, Chr. (1990) : "Les provinces de Gaule. Problèmes d'histoire et de géographie", *Mélanges Pierre Lévêque*, V, 161-176.

Gourdiolle, R. et Chr. Landes (1998) : "La Transalpine minière : des monts d'Orb au bassin de Lodève", in : Schneider et Garcia 1998, 53-66.

Griffe, Ch^{ne} É. (1953-1954) : "Une hypothèse sur les *Ruteni Provinciales*", *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 45-50.

Gruat, Ph., J. Maniscalco, H. Martin et E. Cruzeby (1991) : "Aux origines de Rodez (Aveyron) : les fouilles de la caserne Rauch", *Aquitania*, 9, 61-104.

Gruat, Ph. et L. Izac-Imbert (2002) : "Le territoire des Ruthènes : fonctionnement et dynamiques territoriales aux deux derniers siècles avant notre ère", in : Garcia & Verdin, 66-87.

————— (2006) : "Approche du fonctionnement du territoire des Rutènes au cours des deux derniers siècles avant notre ère", *Vivre en Rouergue, Cahiers d'archéologie aveyronnaise*, 19, 73-110.

————— (2007) : "Religiosité et territorialité chez les Rutènes à la fin de l'âge du Fer", in : Barral, Ph., A. Daubigney, C. Dunning, G. Kaenel, M.-J. Roulière-Lambert, éd. : *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer*, Actes du XXIX^e colloque international de l'AFEAF, Bienne, 5-8 mai 2005, vol. 2, Besançon, 871-891.

Gruat, Ph. et M. Vidal, éd. (1995) : *Dix ans d'archéologie en Aveyron. Recherches et découvertes*, Musée du Rouergue, Musée de Montrozier. Guide d'archéologie n° 3.

Heesch, J. van (1993) : "Proposition d'une nouvelle datation des monnaies de bronze à l'autel de Lyon frappées sous Auguste", *BSFN*, 48, 4, 535-538.

Hiernard, J. (2003) : "*Aquitania* (Gallia), *Aremorica antea dicta* : les avatars du nom d'une province romaine", in : Bost *et al.* éd., 31-40.

ILA Santons = Maurin, L., avec la collab. de M. Thauré et Fr. Tassaux (1994) : *Inscriptions Latines d'Aquitaine (ILA), Normes PETRAE. Santons*, Bordeaux, éd. Ausonius.

Jullian, C. (1914) : *Histoire de la Gaule*. IV, *Le gouvernement de Rome*, Paris.

Labrousse, M. (1968) : *Toulouse antique, des origines à l'établissement des Wisigoths*, Paris, BEFAR, 212.

Laugery, E. (2007) : *Les cités et les élites en péninsule Ibérique à l'époque des guerres civiles (vers 80- vers 30 avant J.-C.)*, thèse manuscrite, université de Bordeaux 3.

Le Roux, P. (1986) : "Municipe et droit latin en Hispania sous l'Empire", *RD*, LXIV, 325-350.

Marquardt, J. (1889) : *Organisation de l'empire romain*, I. Trad. sur la 2^e éd. allemande par P. Louis-Lucas et A. Weiss, Paris.

Maurin, L. (1978) : *Saintes antique. Des origines à la fin du VI^e siècle après Jésus-Christ*, Saintes.

Mayer, M. (1989) : "Plinio el Viejo y las ciudades de la Bética. Aproximación a un estado actual del problema", *Estudios sobre Urso*, Séville, 303-333.

Nicolet, Cl. (1988) : *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'empire romain*, Paris.

Onomasticon Provinciarum Europae Latinarum : I, ABA – BYSANUS, par B. Lörincz et F. Redö, Budapest, 1994.

Pailler, J.-M., dir. (2002) : *Tolosa. Nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*, Toulouse, Coll. EFR, 281.

Pflaum, H. G. (1960-1961) : *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain* (notices), 3 vol., Paris.

Poujol, J. et J. Pujol (2003) : "La station de grillage de minerai de fer de Peyrambette à La Gineste, La Bastide-Pradines", *Vivre en Rouergue. Cahiers d'archéologie aveyronnaise*, 17, 145-150.

RIC I², voir Sutherland 1984.

Roddaz, J.-M. (1984) : *Marcus Agrippa*, Rome, BEFAR, 253.

Rodríguez Neila, J. F. (1995) : "Organización administrativa de las comunidades hispanas y magistraturas monetales", in : García Bellido & Sobral Centeno, éd. 261-273.

Roman D. et Y. (1997) : *Histoire de la Gaule, VI^e siècle av. J.-C. – I^{er} siècle ap. J.-C.*, Paris.

Sablayrolles, R. (1994) : "Un prêtre du culte impérial au début de notre ère à Segodunum", *Mémoires de la Soc. archéol. du Midi de la France*, 54, 49-53.

Sablayrolles, R. et M. Beyrie (2006) : *Carte archéologique de la Gaule*, M. Provost, dir. 31/2. *Le Comminges (Haute-Garonne)*, Paris.

Schaad, D., dir. (2007) : *La Graufesenque (Millau, Aveyron)*. I. Condatomagos. *Une agglomération de confluent en territoire rutène, II^e s. a.C.-III^e s. p.C.*, Éditions de la Fédération Aquitania, coll. Études d'archéologie urbaine, Bordeaux (2^e éd. 2008).

Schneider, L. et D. Garcia (1998) : *Le Lodévois. Carte archéologique de la Gaule*, 34/1. Pré-inventaire archéologique, M. Provost dir., Paris.

Schulze, W. (1904) : *Zur Geschichte lateinischen Eigennamen*, Göttingen (rééd. 1966).

Soutou, A (1974) : "Approches du problème des Rutènes provinciaux", in : *Actes du 47^e Congrès de la Fédération Historique du Languedoc*, Rodez, 21-39.

————— (1978) : "La limite ouest de la Narbonnaise", *L'Auta*, 435-436, février-mars, 81-87.

————— (1984) : "Épigraphie ibérique et rutène dans le Nord-Ouest de l'Hérault", *Archéologie en Languedoc*, Bulletin de la fédération archéologique de l'Hérault, 2, 7-10.

Sutherland, C. H. V. (1984) : *The Roman Imperial Coinage*. I, *Augustus to Vitellius*, éd. rév., Londres.

Vernhet, A. (2007) : "Cadre historique", in : Schaad, dir., 23-29.